



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 3 avril 2026 DÉLIBÉRATION**

Rapporteur : Sébastien DE TRUCHIS

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CIMORRA

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 28**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjointe,

M. Sébastien DE TRUCHIS, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUÏX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

**Etaient représenté.es :**

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Elodie JIMENEZ

### **12 – DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX EXPLOITANTS AGRICOLES COMME MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS DE CALAMITÉS AGRICOLES**

Lors des reconnaissances de calamités agricoles dans la Commune, le Conseil municipal doit désigner deux exploitants agricoles pour faire partie de la Commission Communale chargée d'examiner les dossiers déposés par les agricultrices, agriculteurs et éleveuses éleveurs oloronais.es.

Dans cette Commission, sont également membres un.e représentant.e de la Chambre d'Agriculture et un.e représentant.e des syndicats agricoles.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Nicolas MALEIG ainsi que Monsieur Pierre LARRAILLET et de décider que ces désignations sont valables pour toute la durée du mandat.

La désignation des membres de la commission communale pour l'examen des dossiers de calamités agricoles peut être effectuée à main levée sur décision unanime de l'assemblée (article L.2121-21 du CGCT).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

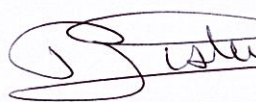
- **DÉCIDE** de désigner les membres de la commission communale pour l'examen des dossiers de calamités agricoles par un vote à main levée,

- **DÉSIGNE** Monsieur Nicolas MALEIG ainsi que Pierre LARRAILLET, membres de la commission communale pour l'examen des dossiers de calamités agricoles.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 avril 2026.  
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 08/04/2026


Marie-Lyse BISTUÉ

